

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 46.2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

14 décembre 2024

Date d'affichage

14 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 11

Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

**Etaient présents :** Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :** Alain GOLETTO (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

**Etaient absents :** Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** M. PREVOST

**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

M. le MAIRE expose à l'Assemblée que :

Les Caisses des Ecoles visées par le décret du 12 septembre 1960 sont administrées par un comité composé notamment de 4 membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Comité. En raison de la démission d'un de ces membres, M. David CARDOSO, il convient de procéder à son remplacement.

\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret N° 60-977 du 12 septembre 1960 modifié relatif aux Caisses des Ecoles,

**Vu** l'article 17 de la loi du 28 mars 1982 indiquant qu'il est obligatoire d'établir une Caisse des Ecoles dans chaque commune,

**Vu** les élections municipales du 15 mars 2020,

**Vu** la délibération n° 32/2020 relative à l'élection des membres de la Caisse des Ecoles,

**Vu** la délibération n° 24/2021 portant sur l'élection d'un nouveau membre suite à démission,

**Considérant** la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau membre, suite à la démission d'un de ses membres au sein du Comité,

### OBJET :

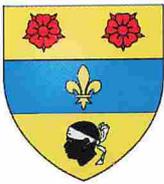
**Election d'un  
membre de la  
Caisse des Ecoles  
suite à démission.**

Transmise le

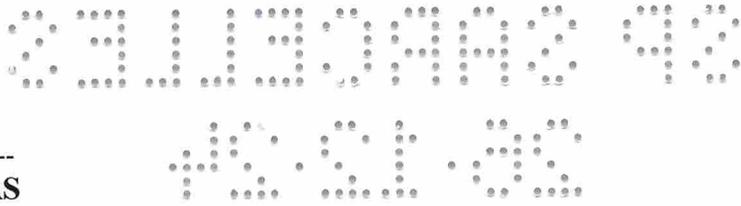
21 DEC. 2024

Affichée le

20 DEC. 2024



VILLE DE VEMARS



Après avoir procédé à ladite élection,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **PROCLAME** élue Mme Marie-Christine COMONT comme nouveau membre siégeant au sein du Comité de la Caisse des Ecoles,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
Frédéric Didier O.